



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-078

PUBLIÉ LE 13 MARS 2020

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-02-19-007 - Arrêté portant fermeture définitive de l'ISEMA, géré par l'ADSEA
28 (2 pages)

Page 3

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-02-19-007

Arrêté portant fermeture définitive de l'ISEMA, géré par
l'ADSEA 28

**PREFECTURE
D'EURE-ET-LOIR**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
D'EURE-ET-LOIR**

**AGENCE REGIONALE
DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant fermeture définitive de l'Internat Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents (ISEMA), géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir (ADSEA 28).

LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE,

Vu le Code de justice administrative ;

Vu le Code civil ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante ;

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 20 mars 2014 portant autorisation de création de 12 places d'internat d'un établissement dénommé « Internat Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents (ISEMA) » géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA 28) ;

Vu le rapport d'inspection réalisée les 9 et 10 octobre 2018 au sein de l'ISEMA ;

Vu la demande par courrier en date du 14 mars 2019 de Monsieur le Président de l'ADSEA 28 de cesser d'accueillir les jeunes placés à l'ISEMA ;

Vu l'extrait de procès-verbal du Conseil d'administration extraordinaire de l'ADSEA 28 du 19 mars 2019 dans lequel les administrateurs décident à l'unanimité la fermeture de l'ISEMA ;

Considérant la demande de l'ADSEA 28 de cesser d'accueillir les jeunes placés à l'ISEMA ;

Considérant que les jeunes pris en charge par l'ISEMA ont tous été réorientés dans d'autres structures par le service de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;

ARRETENT

Article 1^{er} : La fermeture définitive de l'Internat Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents (ISEMA), n° Finess : 28 000 474 8, d'une capacité de 12 places, situé 25 rue de CHARTRES, 28120 ILLIERS-COMBRAY, géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA 28), est prononcée au titre de l'article L. 313-16 du Code de l'action sociale et des familles à compter du 31 décembre 2019.

Article 2 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir, de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir ou de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS,
- soit d'un télé-recours sur le site : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Madame le Directeur Général des Services, par intérim, Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, Monsieur le Directeur Général Adjoint Solidarités et Citoyenneté, par intérim, Madame la Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre-Orléans, Monsieur le Délégué Départemental d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département d'Eure-et-Loir et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait le 19 février 2020

Le Président
du Conseil Départemental
d'Eure-et-Loir,
Signé : Claude TEROUINARD

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

La Préfète
d'Eure-et-Loir,
Signé : Fadela BENRABIA